
Dons à la patrie de la société populaire de Verdun-sur-le-Doubs (Saône-et-Loire), lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons à la patrie de la société populaire de Verdun-sur-le-Doubs (Saône-et-Loire), lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 23;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24864_t1_0023_0000_13

Fichier pdf généré le 30/03/2022

poste jusqu'à ce que la République ait triomphé de tous ses ennemis du dehors et de l'intérieur.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

46

La société populaire de Montalon (2) envoie à la Convention nationale l'extrait du procès verbal de sa séance du 22 floréal, contenant le récit de plusieurs traits de courage et d'héroïsme du citoyen Bezineau, marin du port de Cubzac, qui a fait 3 campagnes dans la dernière guerre, dont une de 8 ans, s'est exposé à la mort plutôt que d'arborer la cocarde blanche, a bravé tous les périls pour voler au secours de plusieurs citoyens, et s'est précipité au fond des eaux dans différentes circonstances pour en retirer des hommes, des femmes et des enfans qui, sans ses généreux efforts, y auroient trouvé une mort certaine (3).

François Beziman, marin au port de Cubzac (Bec-d'Ambès), ayant refusé, lors de la livraison de Toulon, d'arborer la cocarde blanche, reçut 22 coups de plat de sabre, auxquels l'avaient condamné les scélérats. Etant parvenu à éviter la mort par la fuite, en s'élançant dans un esquif avec lequel il aborda le navire le *Patriote*, où il se tint caché, il fut, au retour, pris par les Anglais, et jeté à bord sur un des 4 navires qu'ils envoyaient comme parlementaires à Rochefort. Arrivé dans ce port, il vint dénoncer aux représentants les officiers traîtres qui avaient voulu le débarquer sur les côtes d'Espagne, et, provoquant ainsi leur juste supplice, il sauva la patrie d'une nouvelle trahison (4).

Cette société invoque la générosité nationale en faveur du recommandable Bezineau (5).

L'assemblée applaudit à ces traits de vertu, et charge son comité d'instruction publique de les insérer dans le recueil des belles actions (6).

Elle termine par offrir à la Convention un assignat de 50 liv. que le citoyen Godeau, volontaire au 2^e bataillon du Bec-d'Ambès, lui a remis pour les frais de la guerre.

[Applaudissements].

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi aux comités des secours et d'instruction publique (7).

(1) P.V., XL, 17. *Mon.*, XXI, 17; *Mess. Soir*, n^{os} 672, 673; *J. Mont.*, n^o 57.

(2) Ci-dev^t St-André-de-Cubzac, Bec-d'Ambès.

(3) P.V., XL, 17.

(4) *Mon.*, XXI, 18.

(5) P.V., XL, 17.

(6) *J. Sablier*, n^o 1388.

(7) P.V., XL, 17. Bⁱⁿ, 4 mess. et 4 mess. (1^{er} suppl^t); *Débats*, n^o 641; *J. Fr.*, n^o 633; *J. Paris*, n^o 540; *Ann. R.F.*, n^o 202; *Audit. nat.*, n^o 638; *Ann. patr.*, n^o DXXXV; *M.U.*, XLI, 91; *Rép.*, n^o 186.

47

Le général Masson, envoie à la Convention nationale de la part du 7^e bataillon de la Montagne d'Aix, en cantonnement à Bouzigues, une somme de 500 liv. en assignats [*sa paye d'un jour*], et 6 liv. en un bon de la poste de Montpellier, pour être distribués aux veuves et orphelins des vainqueurs de Port de la Montagne.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

48

La société populaire de Verdun-sur-le-Doubs (2) fait passer à la Convention nationale 240 liv. 15 s. en assignats, 1,127 liv. 11 s. 6 den. en numéraire, et 36 médailles d'argent de la valeur d'environ 23 liv. pour être employés à consolider le gouvernement républicain.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

49

Un membre [Barère] du comité de salut public donne lecture d'une lettre de Richard, représentant du peuple près l'armée du Nord, qui contient les détails les plus satisfaisants sur la prise d'Ypres, et qui annonce entr'autres que la garnison de cette place, composée de 6 000 hommes, est prisonnière de guerre; que toute l'artillerie, qui est de plus de 100 pièces de canon, et toutes les munitions sont restés au pouvoir de la République; que les généraux Mardonel et Cardon ont beaucoup contribué à la victoire par leurs talents et leurs lumières; que la conduite des soldats républicains a été digne de la sublime cause qu'ils défendoient; que l'armée du siège, commandée par Morran, s'est conduite avec le plus grand courage; que toutes les fois que l'ennemi a tenté de faire des sorties, elle l'a repoussé avec une perte considérable (4).

BARÈRE: Citoyens, hier le comité de salut public s'est empressé de vous annoncer la nouvelle de la prise d'Ypres; aujourd'hui il vous apporte les détails annoncés par les représentants du peuple et par le général. Les voici:

[*Le repr. à l'A. du Nord, au C. de S.P.; Au quartier g^{al} sous Ypres, 30 prair. II*].

« Je vous ai annoncé hier la prise d'Ypres. La garnison, composée de près de 6 000 hommes, reste prisonnière de guerre, et toute l'artillerie

(1) P.V., XL, 18 et 254. Bⁱⁿ, 4 mess. (1^{er} suppl^t).

(2) Saône-et-Loire.

(3) P.V., XL, 18 et 254 (original dans C 308, pl. 1188, p. 8, mentionnant en nota les 36 pièces d'argent étranger qui, apparemment, ont été données pour 32 liv., 18, ce qui, selon les donateurs, porterait leur offrande à 1401 liv. 4 s.); Bⁱⁿ, 4 mess. (1^{er} suppl^t).

(4) P.V., XL, 18.